

Affichage : le 28/09/2020

PV Gestion des Compétitions du 26 septembre 2020

Consultation par mail

Sous la responsabilité de M D Hary.

Ont répondu : MM P Quéniart, J-M Hénon, C Fournier, J-C Dagbert, F Poret, J Wimez.

RAPPEL : Obligations des clubs, à minima, dont l'équipe senior A masculine évolue en District pour la saison 2020/2021 :

Niveau	Nombre équipe(s)	Classement terrain	Nombre arbitre(s)
D1	2 seniors et 2 jeunes et/ou féminines	Niveau 5	2 dont un majeur
D2	2 seniors et 2 jeunes et/ou féminines	Niveau 5	1
D3	2 seniors et 1 jeune ou féminine	Niveau 6	1
D4	2 seniors et 1 jeune ou féminine	Niveau 6	1
D5	2 seniors ou 1 senior et 1 jeune ou féminine	Niveau 6	1
D6	1 senior	Niveau Foot à 11	1
D7	1 senior	Niveau Foot à 11	0

Pénalisation :

1) Nombre d'équipes non respecté :

-1^{ère} saison d'infraction : interdiction d'accèsion pour l'équipe senior A.

-2^{ème} saison d'infraction et plus : rétrogradation d'un niveau de l'équipe senior A.

-Pour accéder le club doit remplir l'obligation du niveau supérieur la saison précédente.

2) Niveau de classement du terrain non respecté :

-interdiction d'accèsion pour l'équipe concernée.

3) Nombre d'arbitre(s) non respecté :

-1^{ère} saison d'infraction : amende et moins deux mutés en équipe senior A.

-2^{ème} saison d'infraction : amende et moins quatre mutés en équipe senior A.

-3^{ème} saison et plus : amende, zéro muté en équipe senior A et interdiction d'accéder au niveau supérieur pour la 1^{ère} équipe senior dans la hiérarchie du club qui en aurait la possibilité.

Important : il faut débiter et terminer la saison 2020/2021 avec ces obligations.

Situation des clubs :

Ci-dessous : S = senior masculin, J = Jeune à 11 ou FER, F = féminine à 11.

Il s'agit de l'équipe senior A, sauf indication contraire.

Alincthun : ne pourra accéder au terme de cette saison manque une équipe, (S/J/F).

Balinghem : ne pourra accéder au terme de cette saison manque une équipe, (J /F).

Bellebrune : ne pourra accéder au terme de cette saison manque une équipe, (S/J/F).

Berck Quartier Genty : 2^{ème} saison d'infraction, manque une équipe, (S/J/F).

Boisjean : demande de rétrogradation en juin 2019.

Boisdinghem Zudausques Mentque Norbécourt : ne pourra accéder au terme de cette saison manque une équipe, (J/F).

Boisjean : demande de rétrogradation en juin 2019.

Bomy : ne pourra accéder au terme de cette saison manque une équipe, (S/J/F).

Boulogne Municipaux : ne pourra accéder au terme de cette saison manque une équipe, (J/F).

Brêmes les Ardres : ne pourra accéder au terme de cette saison manque une équipe, (J/F).

Calais AS : ne pourra accéder au terme de cette saison manque une équipe, (J/F).

Calais Balzac : 1^{ère} saison d'infraction manque une équipe, (J/F).

Calais Opale Bus : ne pourra accéder au terme de cette saison manque une équipe, (S/J/F).

Calais Petit Courgain : ne pourra accéder au terme de cette saison manque une équipe, (S/J/F).

Coulomby : ne pourra accéder au terme de cette saison manque une équipe, (J/F).

Crémarest : ne pourra accéder au terme de cette saison manque une 1/2 équipe, (J/F).

Frencq : 2^{ème} saison d'infraction, manque une équipe, (J/F).

Grigny : une entente senior ne peut accéder en D5.

Hallines : ne pourra accéder au terme de cette saison manque une équipe, (S).

Helfaut : 1^{ère} saison d'infraction manque une équipe, (J/F).

Hucqueliers : ne pourra accéder au terme de cette saison manque une équipe (S/J/F).

Isques : 1^{ère} saison d'infraction manque une 1/2 équipe, (J/F).

Landrethun les Ardres : ne pourra accéder au terme de cette saison manque une équipe, (S/J/F).

Le Parcq : une entente senior ne peut accéder en D5.

Le Portel AS : ne pourra accéder au terme de cette saison manque une équipe, (S/J/F).

Le Portel GPF : ne pourra accéder au terme de cette saison manque une équipe, (S/J/F).

Le Portel US : 1^{ère} saison d'infraction manque une 1/2 équipe, (J/F).

Les Attaques : demande de rétrogradation en juin 2019.

Loison sur Créquoise : 1^{ère} saison d'infraction manque une équipe, (S/J/F).

Maresquel : 1^{ère} saison d'infraction manque une équipe, (S/J/F).

Offekerque : ne pourra accéder au terme de cette saison manque une équipe, (S/J/F).

Polincove : ne pourra accéder au terme de cette saison manque une équipe, (J/F).

Preures Zoteux : ne pourra accéder au terme de cette saison manque une équipe, (J/F).

Racquinghem : ne pourra accéder au terme de cette saison manque une équipe, (J/F).

Rety : ne pourra accéder au terme de cette saison manque une équipe, (J/F).
St Tricat : ne pourra accéder au terme de cette saison manque une équipe, (S).
Setques : ne pourra accéder au terme de cette saison manque une équipe, (J/F).
Steenbecque Morbecque : ne pourra accéder au terme de cette saison manque une équipe, (J/F).
Thiembroune : ne pourra accéder au terme de cette saison manque une équipe, (J/F).
Vallée du Bras de Brosne : ne pourra accéder au terme de cette saison manque une équipe, (S/J/F).
Vieille Eglise : demande de rétrogradation en juin 2019.
Wizernes : ne pourra accéder au terme de cette saison manque une 1/2 équipe, (J/F).

Clubs faisant partie d'un groupement :

Blangy sur Ternoise : ne pourra accéder au terme de cette saison manque une équipe senior.
Brimeux : ne pourra accéder au terme de cette saison manque une équipe senior.
Fillièvres : ne pourra accéder au terme de cette saison manque une équipe senior.
Wissant : ne pourra accéder au terme de cette saison manque une équipe senior.
Pour régulariser la situation la date limite est fixée au 1^{er} octobre 2020.

Situation des équipes :

Ne pourront accéder à la fin de la présente saison car pas deux niveaux d'écart avec une autre équipe du club (Ligue) : Calais Beau Marais 2, Arques 2, Longuenesse JS 2, Pays de St Omer 3.

Ne pourront accéder à la fin de la présente saison, suite à un refus d'accéder en juin 2020, ou bloquée par une autre équipe du club : Arques 3, Desvres 3, Wavrans sur l'Aa 2, Recques sur Hem 3, Arques 4, Verchocq Ergny Herly 2, St Quentin Blessy 3, Hesdin 3, Bezinghem 2, Guines Marais 2, Cucq 4, Wimereux 3, Campagne les Guines 3, Ste Marie Kerque 1, Wizernes 2, Quiestède 3, Vaudringhem 1, Boisjean 1, Vieille Eglise 1, Rumingham 1, Les Attaques 1, Guemps 1, Blériot 4, Watten 4, Wizernes 3, Wizernes 4, Roquetoire 3, Herbelles Pihem Inghem 3, Lys Aa 4, Lys Aa 5.

Futsal : Watten Futsal 1, Calais Beau Marais Jeunes Futsal 2, Calais Union Futsal 2, Calais Union Futsal 3, Oye Plage Futsal 2.

Féminine : l'entente Longuenesse JS/Renesecure ne peut accéder en R3.

Calais Entente 4 car Calais Entente 3 est également en D7.

Renesecure 4 car Renesecure 3 est également en D7.

Roquetoire 4 car Roquetoire 3 est également en D7.

St Omer ESSOR 5 car St Omer ESSOR 4 est également en D7.

Verchocq Ergny Herly 4 car Verchocq Ergny Herly 3 est également en D7.

Concernant le classement des terrains et/ou des éclairages, les clubs peuvent engager les démarches administratives faute de quoi ces installations ne seront pas considérées comme classées, avec les conséquences que cela peut avoir.

Pour le statut de l'arbitrage il en est de même soit une inscription est faite à cette session qui va démarrer soit une inscription se fera à la session de fin d'année 2020.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel de District dans un délai de sept jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure Article 152 des Règlements Généraux du District).

Le Président

D Hary